

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

**Présidente** : PEIRO Marielle

**Conseillers présents** : ALASSET Jean-Luc, BELINGUIER Hervé, PELISSIER Sébastien, VIDONI Joëlle, VISENTIN Franck.

**Conseillers absents** : MERELO Géraldine, TERRIER Véronique.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 16 septembre pour 20h30.  
La séance est ouverte à 20h38.

VIDONI Joëlle est désignée secrétaire de séance.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2022**

Les conseillers municipaux ont reçu le procès-verbal et ont pu en prendre connaissance.  
Madame la Maire demande aux élus s'ils ont des observations particulières.  
Aucune remarque n'est apportée.  
Madame la Maire procède au vote :

**POUR à l'unanimité.**

## **2. Décision prise par la Maire dans le cadre de ses délégations.**

Date	Objet	Chantier/Utilisateur	Montant HT
26/08/2022	PLANÈTE AUTOCARS – 8 sorties piscine	Classe GS/CP	610,18 €
26/08/2022	PLANÈTE AUTOCARS – Sortie divers mars à juin 2022	Classe GS/CP	454,55 €
26/08/2022	SUD PAYSAGE – Intervention urgente Cyprès église	Eglise	200,00 €
30/08/2022	ENT PEREIRA FELIX – Travaux urgents école	Classe GS/CP	1310,00 €

## **3. Recrutement d'un agent technique contractuel de droit public pour accroissement temporaire d'activité** (Délibération n° 27-2022)

Le Conseil municipal de Lagarde,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à **un accroissement temporaire d'activité** à savoir **l'entretien des espaces verts et entretien des bâtiments.**

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 5 voix POUR et 1 ABSTENTION ;

# **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

## **DECIDE**

- ➔ Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **12 mois allant du 21/09/2022 au 31/08/2023 inclus**.
- ➔ Cet agent assurera les fonctions d'agent des espaces verts et d'entretien de bâtiments à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5h15.
- ➔ La rémunération de l'agent sera calculée par référence aux grilles indiciaires afférentes aux adjoints technique territorial.
- ➔ Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **4. Questions et informations diverses,**

- Ou en est la numérotation ?
  - Il y a eu du retard sur la livraison des plaques, normalement prévue à la fin du mois de septembre.
- Monsieur André COLOMBIES et Monsieur Jean-Marc ESPITALIER ont remarqué un affaissement sur une partie du toit de l'église.
  - Monsieur Franck VISENTIN va voir cela avec Monsieur Jean-Marc ESPITALIER et contactera si besoin l'entreprise qui a déjà effectuée des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 21H29.

Fait à Lagarde, le 27 septembre 2022

**Marielle PEIRO,**  
Présidente

**Joëlle VIDONI,**  
Secrétaire de séance